



Assemblée générale

Distr. limitée
4 avril 2012
Français
Original : anglais

Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Treizième réunion

29 mai-1^{er} juin 2012

Organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté

1. Comme le prévoit la résolution 54/33 de l'Assemblée générale, qui a institué le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les deux Coprésidents nommés par le Président de l'Assemblée doivent définir, en consultation avec les délégations, l'organisation des travaux la plus favorable au Processus consultatif conformément au Règlement intérieur et aux pratiques de l'Assemblée. Il est rappelé que l'Assemblée a prorogé le mandat du Processus consultatif à trois reprises, deux fois pour trois ans par ses résolutions 57/141 et 60/30, et une fois pour deux ans, par ses résolutions 63/111 et 65/37.
2. S'appuyant sur les consultations engagées avec les délégations et sur les travaux d'une réunion préparatoire informelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 3 avril 2012, les Coprésidents, Don MacKay (Nouvelle-Zélande) et Milan Jaya Meetarbhan (Maurice) ont mis au point le cadre des débats de la treizième réunion du Processus consultatif (voir annexe I) et l'ordre du jour provisoire de la réunion (voir annexe II).
3. Les questions sur lesquelles porteront les débats du groupe de discussion sur le thème que constituent les sources d'énergie marine renouvelables sont exposées dans l'annexe III et visent à faire ressortir des points importants que le groupe de discussion voudra peut-être examiner, compte tenu en particulier de l'additif au rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (qui sera publié sous la cote A/67/79/Add.1).
4. Les participants au Processus consultatif sont invités à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire de la réunion.



Annexe I

Organisation des travaux de la treizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Méthodes de travail

1. Conformément à la résolution 54/33 de l'Assemblée générale, les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, à sa treizième réunion, auront lieu en séance plénière et dans le cadre d'un groupe de discussion.
2. Les séances plénières seront ouvertes à toutes les parties énumérées à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 54/33 et aux représentants des grands groupes définis dans la section III du programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
3. Dans la limite des places disponibles, les représentants des grands groupes et autres observateurs pourront participer aux séances plénières conformément à l'usage.

Ordre du jour

4. Les deux coprésidents proposeront un projet d'ordre du jour comportant un programme de travail pour la réunion et un calendrier des séances plénières et du groupe de discussion. Ce projet d'ordre du jour tiendra compte des paragraphes 226, 228 et 234 de la résolution 66/231 de l'Assemblée générale. Les participants à la treizième réunion seront appelés à examiner et à adopter cet ordre du jour et ce calendrier.

Groupe de discussion

5. Au paragraphe 231 de sa résolution 65/37 A, mentionnée au paragraphe 234 de sa résolution 66/231, l'Assemblée générale a décidé que la réunion axerait ses débats sur les sources d'énergie marine renouvelables. S'appuyant sur leurs consultations avec les délégations, les deux coprésidents proposeront une description succincte du thème qui sera examiné par le groupe de discussion. Les coprésidents ont l'intention d'inviter un nombre limité d'experts à ouvrir le débat par de brefs exposés sur certains aspects des questions à l'étude.

Conclusions de la treizième réunion

6. Les conclusions de la réunion se présenteront sous la forme d'un résumé, établi par les coprésidents, des débats sur les questions et les idées soulevées et examinées au cours des séances plénières. Ce résumé portera également sur les questions et les idées soulevées au cours des séances du groupe de discussion. Comme par le passé, le rapport portera également sur des questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs sur les

océans et le droit de la mer. La version préliminaire non éditée du résumé sera soumise aux participants à la réunion du Processus consultatif. Le résumé sera établi à titre purement indicatif. Les deux coprésidents transmettront les conclusions de la réunion au Président de l'Assemblée générale.

Annexe II

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Mardi 29 mai 2012

10 heures-13 heures^a

Première séance plénière

Point 1

Ouverture de la treizième réunion

1. La Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, Patricia O'Brien, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, ou les représentants qu'ils auront désignés, ouvriront les débats au nom du Secrétaire général.

2. Les Coprésidents feront une déclaration liminaire.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

3. Les participants au Processus consultatif sont invités à examiner et, éventuellement, à adopter l'ordre du jour de la treizième réunion. Le calendrier des séances est fourni à titre purement indicatif; les points seront examinés au fur et à mesure des progrès accomplis dans les débats.

Point 3

Échange de vues général

4. Il est proposé d'envisager la possibilité qu'au cours de l'échange de vues général, les délégations souhaitent aborder plus particulièrement le thème retenu pour la treizième réunion, à savoir les sources d'énergie marine renouvelables.

5. Compte tenu du peu de temps disponible et du nombre éventuel d'intervenants, les délégations sont invitées à limiter la durée de leurs interventions à cinq minutes.

15 heures-18 heures^a

Groupe de discussion

Sources d'énergie marine renouvelables : types, utilisations et rôle dans le développement durable

6. Étant donné les axes de réflexion proposés pour le groupe de discussion, tels qu'exposés à l'annexe III, il est envisagé d'organiser les débats comme énoncé ci-après. Il est proposé d'ouvrir chaque débat par les exposés des experts invités avant de passer aux discussions entre ceux-ci et les délégations.

^a Toutes les séances commenceront sans retard à 10 heures et à 15 heures.

Débat n° 1

Sources d'énergie marine renouvelables : types, utilisations et rôle dans le développement durable

- a) Exposés des experts;
- b) Débats.

Mercredi 30 mai 2012

10 heures-13 heures^a

Groupe de discussion (suite)

Débat n° 2

Projets et initiatives en cours ou prévus concernant les sources d'énergie marine renouvelables aux niveaux mondial et régional

- a) Exposés des experts;
- b) Débats.

15 heures-18 heures^a

Débat n° 3

Perspectives et défis pour ce qui est de la mise en valeur des sources d'énergie marine renouvelables, notamment sur le plan de la coopération et de la coordination

- a) Exposés des experts;
- b) Débats.

Jeudi 31 mai 2012

10 heures-13 heures^a

Deuxième séance plénière

Point 4

Coopération et coordination interinstitutionnelles

7. Le Coordonnateur du Réseau des océans et des zones côtières (ONU-Océans), mécanisme de coopération et de coordination interinstitutions, sera convié à présenter des renseignements sur ses activités, concernant notamment la question examinée.

Point 5

Procédure pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale

8. Les participants au Processus consultatif examineront la recommandation formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 228 de sa résolution 66/231, tendant à ce que le Processus consultatif informel définisse une procédure transparente, objective et sans exclusive de sélection des sujets et des experts, afin de faciliter les consultations informelles qu'elle consacrera à la résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer. Les délégations seront invitées à faire des déclarations générales et auront la possibilité de formuler des propositions précises à ce sujet.

Point 6

Questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs consacrés aux océans et au droit de la mer

9. Une liste des diverses questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs a été établie par les Coprésidents sur la base de la partie C des rapports sur les travaux du Processus consultatif à ses quatrième à douzième réunions (A/58/95, A/59/122, A/60/99, A/61/156, A/62/169, A/63/174 et Corr.1, A/64/131, A/65/164 et A/66/186). Les Coprésidents informeront les participants au Processus consultatif des autres questions que les délégations auront, à l'occasion de la treizième réunion, proposé d'inscrire sur la liste de questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs.

15 heures-18 heures^a

[Réservé]

Vendredi 1^{er} juin 2012

10 heures-13 heures^a

Troisième séance plénière

Point 7

Examen des conclusions de la réunion

10. Les participants au Processus consultatif pourront examiner les conclusions de la réunion. Conformément au projet d'organisation des débats (voir annexe I), les conclusions de la réunion se présenteront sous la forme d'un résumé, établi par les Coprésidents, des débats sur les questions et les idées soulevées au cours des séances plénières, notamment quant à la conception d'une procédure transparente, objective et ouverte pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale, ainsi que sur les questions et les idées soulevées sur le sujet examiné au cours des séances du groupe de discussion.

15 heures-18 heures^a

Quatrième séance plénière

Point 7

Examen des conclusions de la réunion (suite)

Annexe III

Axes de réflexion proposés pour le groupe de discussion sur le thème des sources d'énergie marine renouvelables

Informations figurant dans le rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 65/37 A, et rappelé dans sa résolution 66/231, que lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer consacrerait sa treizième réunion aux formes renouvelables d'énergie marine. À la demande des Coprésidents de la réunion, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer affichera sur son site Web (www.un.org/Depts/los/index/html) au début du mois d'avril 2012, pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale, des documents préliminaires et non édités sur les océans et le droit de la mer ayant trait au thème de la treizième réunion.

Débats du groupe de discussion

2. S'agissant des différentes manières possibles d'organiser les débats du groupe de discussion sur le thème examiné, il convient de rappeler que, dans sa résolution 66/231, l'Assemblée générale a apprécié le rôle que jouait le Processus consultatif en tant que forum unique en son genre pour des discussions approfondies sur des questions liées aux océans et au droit de la mer, en conformité avec le cadre constitué par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le chapitre 17 d'Action 21, et estimé que l'optique des trois piliers du développement durable devrait être encore renforcée dans l'examen des sujets sélectionnés. L'Assemblée a également apprécié le rôle de premier plan que le Processus consultatif informel jouait dans l'intégration des connaissances, l'échange de vues entre diverses parties prenantes et la coordination entre organismes compétents, et l'approfondissement des sujets retenus, y compris les questions émergentes, tout en promouvant les trois piliers du développement durable.

3. En ce qui concerne le thème de la treizième réunion, il est par conséquent proposé que le groupe de discussion articule les débats autour des axes suivants :

a) *Les sources d'énergie marine renouvelables : types, utilisations et rôle dans le développement durable*

4. Ce débat pourrait : a) fournir un aperçu général des divers types de technologies liées aux énergies marines renouvelables; b) porter sur les usages qui sont actuellement faits de ces énergies et leur fréquence d'utilisation; et c) mettre en lumière le rôle joué par les sources d'énergie marine renouvelables dans le développement durable, notamment le développement économique et social et la protection de l'environnement.

b) *Projets et initiatives en cours ou prévus concernant les sources d'énergie marine renouvelables aux niveaux mondial et régional*

5. Ce débat pourrait fournir des informations sur les projets et initiatives en cours ou prévus concernant les sources d'énergie marine renouvelables aux niveaux mondial et régional. Il pourrait notamment porter sur les expériences concluantes et les pratiques ayant fait leurs preuves dans le domaine des projets concernant les énergies marines renouvelables fondés sur la coopération.

c) *Perspectives et défis pour ce qui est de la mise en valeur des sources d'énergie marine renouvelables, notamment sur le plan de la coopération et de la coordination*

6. Ce débat pourrait porter sur les perspectives et défis liés à la mise en valeur des sources d'énergie marine renouvelables, s'agissant notamment des perspectives et impacts d'ordre économique, commercial, financier, écologique et social, pour les États Membres, et en particulier les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement. La mise en valeur des sources d'énergie marine renouvelables pourrait également avoir d'autres incidences. Le débat pourrait par ailleurs permettre d'appeler l'attention sur des questions liées au renforcement des capacités et au transfert de technologie, et notamment sur les besoins des pays en développement, et les programmes d'aide qui leur sont destinés.
